



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 octobre 2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/10/2023
En exercice : 33	
Présents : 29	Affichage de la convocation : 10/10/2023
Pouvoirs : 04	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 20/10/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM (arrivé à 20h47), Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à 20h51), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.	
Absents ayant remis pouvoir:	
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU M Sylvain BARCET donne pouvoir à M Daniel JULLIEN	
Absents ou excusés :	
NEANT	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1412-2 et L.2221.2 ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour individualiser la construction et la gestion du pôle santé, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût du service.

Le service sera géré en gestion directe sous la forme d'un service public administratif non doté d'autonomie financière, sans personnalité morale.

Ce service sera financé principalement par la vente des lots issus de la construction et la location des locaux du pôle santé. Il pourra recevoir des subventions versées par le budget principal ou d'autres personnes morales.

Le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M14 (à compter du 1^{er} janvier, il sera soumis à l'instruction comptable M57).

Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
Les provisions seront semi-budgétaires.

Le budget est partiellement assujetti à la TVA pour les dépenses et recettes liées à la cession des lots immobiliers.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

Recu le 20/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 octobre 2023 A 20 HEURES 30

DÉCIDE de créer un budget annexe Pôle santé de Vaugneray.

AUTORISE Monsieur le Maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget général et le budget annexe et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

2⁰ OCT. 2023

et de la publication en mairie le

2⁰ OCT. 2023

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

